

**MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**



800 SECOND AVENUE, 5TH FLOOR  
NEW YORK, NY 10017  
TEL : (646) 649-5061  
FAX : (646) 781-9974

**SESSION DE FOND  
DE LA COMMISSION DU DESARMEMENT**

-----  
*04-22 avril 2016*

**DISCOURS DE  
MONSIEUR GONE FEH MOUSSA  
CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE  
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

*New York, le 4 avril 2016*

**Monsieur le Président,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Honorable Délégués,  
Mesdames et Messieurs,**

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi, à mon tour, au nom de la délégation ivoirienne, de vous adresser mes sincères et chaleureuses félicitations pour votre brillante élection à la présidence de nos travaux. Je demeure convaincu que votre expérience et votre leadership seront d'un apport certain pour permettre à notre Commission d'enregistrer des progrès sur les deux questions inscrites à l'ordre du jour de notre session.

Je voudrais également traduire toute mon appréciation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Fodé Seck et à son équipe, dont l'esprit d'ouverture et de conciliation a permis la bonne conduite de nos travaux lors de la session précédente.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et l'Ouganda, respectivement au nom du Mouvement des Non-alignés et du Groupe africain.

**Monsieur le Président,**

Comme les années précédentes, nous voilà une fois de plus réunis pour notre session annuelle de fond, afin d'essayer de faire avancer le débat sur la question du désarmement.

Au cours de ces dernières années, ce débat a été marqué, il convient de le souligner, par un manque de progrès. L'immobilisme dans lequel se sont trouvés les travaux de notre Commission, entament sa pertinence et sa crédibilité, la rendant ainsi incapable de faire des recommandations à l'Assemblée générale, conformément au mandat qui lui a été confié depuis la première session extraordinaire de l'ONU sur le désarmement.

Si l'on peut se féliciter de la réduction drastique d'ogives nucléaires et autres armes de destruction massive depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, il n'en demeure pas moins que la menace que fait planer les armes nucléaires sur notre planète est certaine.

C'est pourquoi, le désarmement nucléaire sous toutes ses formes doit être une priorité.

**Monsieur le Président,**

Les blocages observés au niveau des travaux de la Commission du désarmement et même de la conférence du désarmement rejaillissent sur toutes les instances dans lesquelles la question du nucléaire est débattue.

Le Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (TICEN), par exemple, bien que ouvert à la signature depuis 1996 et ratifié à ce jour par 164 Etats, n'est pas encore en vigueur. A cet égard, nous appelons les Etats inscrits à son annexe 2 et dont la ratification est indispensable, à faire preuve de flexibilité et à accélérer leur processus de signature et/ou de ratification.

Ma délégation est d'avis que la conclusion rapide du Traité sur l'interdiction des matières fissiles, notamment, l'uranium enrichi et le plutonium, devrait contribuer de manière significative à faire avancer le débat sur le désarmement.

De même, l'adoption d'une convention générale sur le désarmement nucléaire serait pour notre planète un succès sans précédent.

**Monsieur le Président,**

L'année 2015 a donné l'espoir que toute négociation, fut-elle complexe peut, avec la volonté politique des Etats, aboutir à des résultats concrets. L'accord sur le dossier nucléaire iranien montre que des voies existent et qu'avec la confiance des uns dans les autres, le monde peut réaliser de grands progrès.

Conscient des conséquences humanitaires que pourraient occasionner l'utilisation des armes nucléaires, mon pays espère que l'exemple de l'Afrique déclarée zone exempte du nucléaire tout comme celle de l'Amérique latine, sera suivi par les autres continents et régions. Dans cet esprit, mon Gouvernement encourage les Etats de la région du Moyen-Orient, à intensifier les négociations en vue de la conclusion d'un accord.

Bien entendu, l'objectif du désarmement nucléaire n'emporte pas sur le droit légitime des Etats non dotés d'armes nucléaires à recevoir des garanties fermes et juridiquement contraignantes pour leur sécurité ainsi que le droit légitime de tous les Etats à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques notamment, dans les domaines de l'agriculture et de la santé.

**Monsieur le Président,**

Les experts indiquent que les armes légères et de petit calibre font plus de 700.000 victimes chaque année. Comme on peut le noter, ce chiffre montre l'ampleur des dégâts causés à l'humanité par ce type d'armes. C'est pourquoi ma délégation est attentive à l'adoption de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques.

En effet, mon pays qui a connu plus d'une dizaine d'années de crise est à même d'apprécier les conséquences néfastes de la circulation et du commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

L'expérience du processus du DDR en Côte d'Ivoire enseigne qu'avec la volonté politique et l'aide de partenaires internationaux, il est possible de lutter efficacement contre ce phénomène.

Au plan sous régional, la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, adoptée depuis 2006, fruit d'un processus politique communautaire exemplaire, permet aux Etats de la région de coopérer efficacement contre la circulation illicite de ces armes.

Mon pays saisit l'occasion de notre débat pour féliciter le Japon et le PNUD pour leur appui au processus national de marquage et de traçage.

C'est le lieu pour ma délégation de rappeler que les nouvelles technologies utilisées dans la fabrication des armes légères doivent garantir la pérennité du marquage et du traçage, comme plusieurs fois soulignée au cours de nos débats.

**Monsieur le Président,**

Concernant notre Commission, ma délégation partage l'intérêt exprimé par nombre de mes prédécesseurs de revitaliser nos travaux. De notre point de vue, il s'agit ici bien moins de questions de procédures que de divergences profondes sur des sujets d'intérêt commun. La flexibilité dans la défense de nos intérêts doit être la posture à privilégier, dans l'optique de parvenir à des compromis efficaces, surtout en ce qui concerne les nouveaux défis tels que l'introduction d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, les nouvelles capacités informatiques et cybernétiques, entre autres.

**Monsieur le Président,**

Nonobstant les obstacles réels auxquels se heurtent nos négociations, nous devons rester optimistes pour l'avenir. C'est à cette seule condition que nous pourrions faire triompher le multilatéralisme.

Aussi, l'adoption, après plus d'une vingtaine d'années d'âpres négociations, du Traité sur le commerce des armes ainsi que l'accord sur le dossier nucléaire iranien que j'ai évoqué plus tôt, sont le témoignage éloquent de ce que les questions liées au désarmement peuvent trouver solution à travers des moyens politiques et pacifiques.

Il n'est donc pas encore tard pour surmonter nos divergences et rétablir la confiance entre nous, afin d'arriver à des solutions satisfaisantes, partagées et acceptées par tous.

**Je vous remercie.**